

**COMMUNE DE CANAPLES**  
**Département de la Somme**

**COMPTE RENDU**  
**DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2019**

**NOMBRE DES MEMBRES :**

**Séance du 14 Juin 2019**

**Composant le Conseil : 11**

**Présent à la séance : 08**

**Date de convocation : 06 Juin 2019**

L'An deux mille dix-neuf, le quatorze juin, vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Canaples se sont réunis au nombre de huit au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de :

**Monsieur Marcel POISSON, Maire**

*Etaient présents MM. Les adjoints, MM. Les conseillers municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L2121-17 du Code Général Des Collectivités Territoriales.*

**Présents :**

Jean Luc BELLENGER, Pascal GODARD, Yasmine HAFIAN : Adjoints au Maire  
Jean Marc MOYAUX, Alain JARDIN, Jean Yves CANNESON, Léon LENNE : Conseillers Municipaux.

**Pouvoirs :**

/

**Absents excusés :**

Aurore MERLIN  
Emilie MICHEL  
Matthieu VANDENBUSSCHE

**Absents non excusés :**

/

M. Marcel POISSON Maire ouvre la séance à 20h00.

**1. Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du 19 Avril 2019.**

M.le Maire fait lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 19 Avril 2019.

**Après délibération,  
Le Conseil Municipal,  
DECIDE** d'adopter le dit compte rendu.  
**ADOpte A L'UNANIMITE.**

**2. CAJ : Centre Animation Jeunesse**

Le centre d'animation jeunesse de la communauté de communes recherche des locaux pour assurer un centre ado. En été 2020 (juillet 2020)

Deux communes sont susceptibles d'être intéressées, de par la taille des locaux pouvant être mis à disposition en l'occurrence la salle d'activités qui est de plus excentrée du village.

Le conseil se montre intéressé par cette proposition qui répond à la demande d'une jeunesse qui à ce jour n'a pu bénéficier de projets concrets.

Toutefois, il est souligné le manque à gagner qui s'élèvera à 3 locations Week-end (1 500.00 €) ainsi que les consommations de fonctionnement du centre (eau, électricité, ...).

**Après délibération,  
Le Conseil Municipal,  
APPROUVE** la proposition du CAJ  
**RESERVE** la salle d'activités à cet effet pour juillet 2020.  
**SOLLICITE** une compensation financière à la hauteur des frais engagés majorée du manque à gagner lié à la non disponibilité de la salle à la location.  
**ADOpte A L'UNANIMITE.**

**3. Vitesse dans le village :**

Suite à des réclamations successives quant à la vitesse excessive rue des Côteaux, ainsi que dans d'autres rues du village (mais également dans les chemins communaux), une information sera adressée aux habitants concernant la vitesse limitée dans le village mais aussi concernant la responsabilité qui les incombent, notamment face aux enfants qui s'exposent aux dangers de la route en jouant sans méfiance au milieu de la chaussée.

La nécessité d'installer des panneaux de signalisation ou pas est en réflexion.

**4. Défibrillateurs :**

4 devis sont à l'étude quant à l'acquisition de deux défibrillateurs, l'option de location est à l'étude également.

L'arbitrage entre les deux formules fera l'objet d'un sujet au conseil municipal de juillet.

5. **Logement d'urgence :**

Lors de la dernière réunion sur l'habitat à la Communauté de Communes Nièvre et Somme, il a été évoqué la nécessité pour les communes d'être en possession d'un logement dit d'urgence sans aucune obligation toutefois.

La réflexion s'oriente vers le logement communal ou le vestiaire au niveau de la salle d'activités, après une remise en état bien entendu.

6. **Complémentaire santé des salariés :**

Suite à une demande de la part d'un employé communal, selon laquelle il lui était possible d'obtenir une contribution de son employeur (la commune) pour le financement de sa complémentaire santé, celle-ci étant labellisée à cet effet, il est convenu d'étudier le coût de cette contribution pour l'ensemble des salariés de la commune et de l'envisager sur le prochain budget communal.

7. **Réservation cantine :**

Face à des réservations anarchiques récurrentes et en application du règlement lié à la fréquentation des services communaux, tout repas réservé hors délai ou pris sans réservation préalable sera doublement facturé.

**Après délibération,**

**Le Conseil Municipal,**

**DECIDE** de mettre en application la double facturation des repas réservés hors délai ou pris sans réservation.

**ADOpte A L'UNANIMITE.**

8. **Chaussures de sécurité :**

Le salarié intervenant dans la commune au titre d'un contrat avec l'association Bac 80, serait dans la nécessité de chaussures de sécurité.

La commune acquerra les chaussures et demandera à l'association le remboursement, celle-ci étant l'employeur du dit salarié.

**Après délibération,**

**Le Conseil Municipal,**

**DECIDE** d'opter pour l'achat des chaussures et en demander le remboursement à l'association Bac 80.

**ADOpte A L'UNANIMITE.**

9. **Achat de Pellet pour le chauffage de l'école :**

Une première demande de devis a été formulée auprès de Flandre énergie qui propose des pellets à qualité unique pour un montant de 271.00 € TTC /tonne.

D'autres devis vont être sollicités pour envisager un réapprovisionnement avant la rentrée scolaire.

## **10. Assainissement collectif :**

Suite au vote du 11<sup>ème</sup> programme de l'agence de l'eau et la mise à jour du plan de financement du projet, il apparaît que celui-ci met en évidence un déficit du budget d'assainissement qui se creuse à compter de 2020, pour atteindre son maximum d'environ 260 000.00 € en 2044 avant de se résorber progressivement.

Le conseil s'interroge au regard des durées d'amortissement rallongées à leurs maximums (100 ans pour le génie civil et 60 ans pour l'équipement) quelle marge de manœuvre lui reste-t-il si une déconvenue financière venait à se présenter durant le projet.

Une rencontre avec le cabinet d'étude est prévue pour mener la réflexion et trouver l'issue la plus favorable pour les habitants mais qui correspondrait au mieux à la capacité de financement de la commune.

## **11. Question diverses :**

- Interdiction de brûler les déchets verts et la nécessité d'investir dans un broyeur.
- Un accord verbal pour l'attribution des subventions de DETR demandées au titre de l'année 2019.
- Les travaux de la cavée sont toujours en suspens, l'entreprise Bouffel tarde à intervenir. Une réclamation est à prévoir.
- Un panneau de signalisation de l'emplacement réservé le samedi matin à la vente de boucherie de Monsieur Girard sera prochainement positionné.

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 22h16.

Marcel POISSON  
Maire de Canaples